

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE et DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE



### **Art 1 Préambule**

Les présentes conditions générales de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement. Elles sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

Les présentes conditions générales de vente sont amenées à évoluer à tout moment. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage. Toute modification s'applique aux contrats d'abonnement conclus postérieurement à cette modification.

La vente et l'accès au centre LES NYMPHEAS sont interdits :

- à tout enfant de moins de 10 ans non accompagné d'une personne ayant autorité, âgée de plus de 18 ans
- à tout enfant de moins de 10 ans non accompagné d'une personne majeure

Les espaces bien-être et cardio sont interdits au moins de 18ans.

Les caméras embarquées sont strictement interdites dans l'enceinte du centre à l'exception de l'activité bébés nageurs après autorisation du maître-nageur encadrant.

### **Art 2 Caractéristiques des produits vendus**

#### **A. CATEGORIE « ENTREES »**

ENTREE UNITAIRE / DUO			ENTREE ALL INCLUSIVE DAY	CARTE DE 10 ENTREES	
ANIMATION/ EVENEMENTIEL	AQUATIQUE	LIBERTE UNITAIRE OU DUO	LIBERTE/ ACTIVITES (AQUASPORT ET FITNESS)	ESPACE AQUATIQUE	LIBERTE
Accès à un événementiel identifié	Accès libre aux BASSINS	Accès libre aux bassins, aux espaces cardio et Océane	Accès libre : aux espaces aquatique, cardio et Océane, aux activités basic et premium	Accès libre aux BASSINS	Accès libre aux bassins, aux espaces cardio et Océane
Ticket vendu à l'unité				La carte est nominative mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage	
Mineurs et/ou majeurs selon événementiel	Mineurs et majeurs	A partir de 18 ans	A partir de 18 ans	Mineurs et majeurs	A partir de 18 ans
Valable le jour de l'évènement	Valable uniquement le jour de l'achat sauf vente WEB valable 15 jours à date d'achat			Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat <i>(ni reprise ni reportée ni échangée)</i>	
Toute sortie du complexe LES NYMPHEAS est définitive					

#### **B. CATEGORIES « PASS FAMILLE » ET GROUPE**

PASS FAMILLE 4	INSTANT FAMILLE	ENTREE GROUPE
AQUATIQUE (Accès libre aux BASSINS)		
4 personnes dont 2 majeures maximum	+2 euros avec un tarif Noiséen / +3 euros tarif extérieur	A partir de 10 personnes – gratuit pour les accompagnateurs (uniquement pour les centres de loisir)
Ticket vendu à l'unité Valable uniquement le jour de l'achat à l'accueil et 15 jours via WEB		
Toute sortie du complexe LES NYMPHEAS est définitive		

### C. CATEGORIE « PASS ACTIVITES »

SEANCE UNITAIRE	PASS 10 SEANCES
Accès aux ACTIVITES : BASIC ou PREMIUM (accès libre ou après inscription)	
Séance vendue à l'unité	Pass nominatif ET personnel
Valable uniquement sur le créneau de la séance choisi (caisse et WEB)	Valable 1 an. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée). Dans le cadre d'une vente WEB le débit automatique sera effectué <u>même</u> en cas de non présence du client à 15 min après le début de l'activité.

### D. CATEGORIE « ABONNEMENTS »

DOMINO	LUDIBOO	CLASSIC	LIBERTE	ESSENTIAL	EXCELLENCE
Accès libre et illimité à l'espace aquatique 1 séance hebdomadaire d'activité DOMINO	Accès libre et illimité	à l'espace aquatique	Accès libre et illimité à l'espace aquatique + Forme 1 séance hebdomadaire d'activité DOMINO	Accès illimité : aux espace aquatique, cardio et Océane, aux activités BASIC (aquatique et fitness)	Accès illimité : aux espace aquatique, cardio et Océane aux activités BASIC (aquatique et fitness) aux activités premium* 10% de réduction sur la boutique SPEEDO
A partir de 18 ans	Enfants (3 à 12 ans inclus)	A partir de 13 ans	A partir de 18 ans		
Abonnement annuel OU flexible (à compter de la date de souscription). Pas de reconduction tacite.					
Abonnement nominatif, personnel et non cessible					

#### Art 3 Modalités d'achat et conditions d'accès

Excepté par le module de paiement / réservation ; la vente des prestations de l'article 2 sont commercialisées directement à l'accueil du centre aquatique LES NYMPHEAS par un employé.

Toute vente, en dehors de ce cadre, sera irrecevable et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

L'abonné doit absolument venir avec son badge d'accès afin de pouvoir profiter du centre sans quoi son accès lui sera refusé. Un code barre permettant l'utilisation de son accès peut être généré sur le compte client. L'absence d'accès au compte client ou du badge entrainera l'impossibilité de passage au tripode.

La réservation des activités doit être effectuée sur le site internet ou directement à l'accueil du centre. Elle est faite dans la limite des places disponibles.

Les entrées, pass activités ainsi que les abonnements paiement comptant peuvent faire l'objet d'un « bon cadeau » acheté sous forme de contremarque nominative à la caisse de LS NYMPHEAS où celle-ci sera ensuite échangée par le porteur du bon contre le titre d'entrée définitif.

#### Art 4 Horaires d'ouverture et cas de fermeture du centre

L'accès aux différents espaces est possible suivant les horaires d'ouverture affichés à l'entrée de l'établissement et indiqués sur le site internet lesnymphneas-noisylegrand.fr. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, les abonnés en sont informés préalablement par voie d'affichage dans le centre.

Dans le cas où un changement d'horaires ou la suppression définitive d'un type d'activité rendrait impossible l'utilisation de l'abonnement par l'abonné, ce dernier pourra faire une demande dument justifiée de résiliation de son abonnement dans les conditions prévues à l'article 11 des présentes conditions générales de vente.

Chaque contrat conclu tient compte des deux périodes d'arrêt technique réglementaire pour vidanges et des jours de fermeture suivants : 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 24, 25 et 31 décembre.

#### **Art 5 Modification d'option en cours de contrat**

**Pour les contrats d'abonnement flexible, l'abonné a la possibilité de modifier son abonnement. Une demande devra être effectuée auprès de l'agent d'accueil du centre.**

Cette modification entrera en vigueur à compter :

- du mois suivant la demande : si la demande est faite du 1<sup>er</sup> au 19 du mois.
- du 2<sup>e</sup> mois suivant la demande : si la demande est faite à compter du 20 du mois.

Dans le cas où l'abonné souhaiterait passer à un contrat d'abonnement supérieur, la modification pourra intervenir immédiatement moyennant paiement du complément pour le mois. Dans le cas d'un abonnement inférieur, aucun remboursement ne sera effectué par le centre aquatique LES NYMPHEAS.

#### **Art 6 Tarifs**

Les tarifs pratiqués sont affichés à l'accueil du complexe LES NYMPHEAS en euros et toutes taxes comprises. Ils sont également consultables sur le site internet ainsi que sur format papier disponible à l'entrée.

Ils sont, à tout moment, susceptibles de modification par la direction du complexe LES NYMPHEAS et entrent en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Dans le cas d'un abonnement flexible, les modifications tarifaires s'appliquent en cours de contrat. Les abonnés seront informés de cette modification 2 mois avant leur entrée en vigueur. L'abonné souhaitant refuser cette modification devra envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception 30 jours avant la date de modification. Ce refus entraîne la résiliation automatique du contrat d'abonnement flexible à la fin du mois suivant la date de notification du refus. À défaut, les nouveaux tarifs s'appliqueront.

Toute demande de remplacement de carte ou de bracelet (en cas de perte, vol ou dégradation) viendra immédiatement annuler le(a) précédent(e) et sera facturée 5€.

Le bénéfice de tarifs préférentiels est subordonné à la présentation des justificatifs afférents. À défaut de présentation, l'utilisateur ne pourra se prévaloir du tarif préférentiel.

#### **Art 7 Prélèvement SEPA**

Un mandat dûment complété et signé sera conservé par la Direction du centre aquatique. Les prélèvements s'effectueront le 5 du mois.

En cas de rejet de prélèvement, en plus de la mensualité restant due à la Direction du centre, les frais bancaires d'impayés qui en découlent seront à la charge de l'abonné défaillant dans la limite d'un montant forfaitaire de 7 euros par prélèvement rejeté.

#### **Art 8 Rétractation**

Dans la mesure où le contrat d'abonnement est souscrit sur les lieux de la commercialisation de la prestation, aucun délai de rétractation tel que prévu à l'article L.121-21 du code de la consommation ne s'applique. Ce contrat lie les parties dès sa signature. A contrario, dans le cadre d'une vente WEB (où la possibilité d'annulation d'une réservation est possible jusqu'à l'heure de l'activité) les conditions de l'article L.121-21 du code de la consommation s'appliquent.

#### **Art 9 Assurances et responsabilités**

Conformément à l'art L.321-1 du code du sport, le centre est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle des enseignants et de ses préposés.

Toutefois, sa responsabilité ne pourra, en aucun cas, être engagée si le dommage résulte d'une inobservation par les usagers des règles de sécurité prévues dans le règlement de service des différents espaces, de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

L'utilisateur doit s'assurer qu'il est bien couvert :

- En cas de préjudices causés à autrui ou à des biens
- Pour les activités qu'il aura choisies

Les vestiaires du centre aquatique LES NYMPHEAS ne font pas l'objet de surveillance. Les usagers ne doivent pas laisser leurs affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet. Les casiers ne sont en aucun cas des coffres forts. Leur système de fermeture interdit tout dépôt de biens de valeur.

## **Art 10 Sécurité et hygiène**

La Direction du centre ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser l'accès au centre et ses installations à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

Lors de l'achat de titre d'entrée, l'usager déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive.

La Direction du centre attire l'attention des usagers sur le fait que certaines activités au sein du centre peuvent présenter des risques pour leur santé. Le centre déconseille formellement aux usagers en mauvais état de santé ou présentant des problèmes de santé d'ordre cardiaque, respiratoire ou osseux de pratiquer des activités susceptibles d'aggraver leurs troubles médicaux.

L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité.

L'usager s'engage par ailleurs à prendre toutes précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes du centre. Il certifie avoir pris connaissance et à se conformer au règlement de service affiché dans le centre et mis à disposition lors de l'achat du titre d'entrée.

## **Art 11 Résiliation du contrat d'abonnement**

### **Art 11.1 Résiliation à l'initiative de l'abonné**

#### **Art 11.1.1 Résiliation et prolongation de l'abonnement annuel**

##### **a) Prolongation**

L'abonnement annuel pourra être prorogé en cas d'impossibilité d'utilisation par l'abonné pour cause de santé ou professionnelle qu'il ne pouvait ni prévoir, ni éviter au moment de la conclusion du contrat. Cette cause devra être dûment justifiée par un certificat médical de moins d'un mois ou par une attestation employeur ou Pôle emploi. Cette prolongation ne pourra se faire qu'en cas d'empêchement d'une durée minimale de 30 jours et maximale de 3 mois consécutifs.

La demande de prolongation de l'abonnement devra être adressée à la Direction du centre aquatique LES NYMPHEAS par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre en s'adressant à l'accueil du centre.

##### **b) Résiliation à l'initiative de l'abonné**

#### Causes de résiliation :

#### — Pour motif médical ou professionnel non connus au jour de la souscription du contrat :

MOTIFS	MODALITES	JUSTIFICATIFS
Etat de santé impliquant une incapacité de pratique sportive de plus de 3 mois	Aucun préavis	Certificat médical de moins d'un mois
Licenciement économique postérieur à l'inscription	Aucun préavis	Justificatif prouvant le changement de situation et indiquant clairement la date de notification (attestation employeurs, Pôle emploi, résiliation de bail)
Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant un déménagement de l'abonné	Aucun préavis Eloignement de plus de 50 km du centre	

#### — En cas de suppression définitive d'un type d'activité :

On entend par « suppression définitive d'un type d'activité », toute suppression de cette activité dans le planning hebdomadaire du centre. Ne sont pas ici visés le changement d'horaire ou le changement de niveau d'intensité de l'activité.

#### — En cas de changement d'horaires entraînant une impossibilité pour l'abonné de bénéficier de son abonnement :

L'abonné aura la possibilité de demander la résiliation de son abonnement si le changement d'horaires ne lui permet plus d'utiliser son abonnement, dans aucune de ses composantes.

#### Modalités de résiliation :

Toute demande de résiliation doit être adressée à la Direction du centre aquatique, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre et dûment justifiée. À défaut, aucune réclamation ne sera reçue et traitée.

Tout mois commencé étant dû, la résiliation prendra effet à compter de la fin du mois de la date de réception de la demande dûment justifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par la remise en main propre à l'accueil du centre.

Le centre procédera alors au remboursement :

- en cas de paiement comptant = remboursement des mois non consommés.
- en cas de prélèvement mensuel = arrêt du prélèvement pour le mois suivant la prise d'effet de la résiliation.

### **Art 11.1.2 Résiliation de l'abonnement flexible**

#### **a) À tout moment avec préavis**

L'abonné pourra résilier son contrat à tout moment en envoyant sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée à l'accueil du centre. La résiliation prendra effet à la fin du mois suivant celui de la date de réception de la demande de résiliation. Les sommes seront dues jusqu'à cette date.

Ex : si la demande de résiliation est réceptionnée le 10 du mois N, la résiliation prendra effet à la fin du mois N+1.

#### **b) Suite à une modification des tarifs**

Dans le cas d'une modification des tarifs en cours de contrat, l'abonné sera averti par courrier ou par mail 2 mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. L'abonné aura la possibilité de refuser cette modification en envoyant par lettre recommandée ou en s'adressant directement à l'accueil du centre au moins 1 mois avant l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs. Dans un tel cas, le refus entrainera automatiquement la résiliation du contrat d'abonnement. À défaut, les nouveaux tarifs s'appliqueront automatiquement.

### **Art 11.2 Résiliation-sanction à l'initiative du centre**

Le contrat sera résilié de plein droit par le centre aquatique:

- en cas de non-paiement partiel ou total des échéances contractuelles
- en cas de non-respect du caractère nominatif de l'abonnement
- en cas de non-respect du règlement de service (tenue inadéquate, non-respect des règles de sécurité...)
- en cas de comportement de nature à troubler de manière grave ou répétée la tranquillité des autres usagers ou du personnel du centre (notamment propos agressifs, insultants envers les autres usagers ou personnel, actes de détérioration intentionnels...).

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations. La Direction du centre conservera l'intégralité des sommes déjà versées.

### **Art 12 Réclamation**

Toute réclamation sera adressée au centre aquatique LES NYMPHEAS par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à l'accueil.

### **Art 13 Caractère confidentiel des informations nominatives**

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les usagers disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant détenues par la Direction du centre aquatique LES NYMPHEAS. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers sans l'accord exprès et préalable de l'utilisateur.